

ABONNEMENT.

| Saumur : | |
|----------------------|--------|
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |
| Poste : | |
| Un an | 35 fr. |
| Six mois | 18 |
| Trois mois | 10 |

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

| | |
|---------------------------|-------|
| Annonces, la ligne, . . . | 20 c. |
| Réclames, — | 30 |
| Faits divers, — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1^{er} Décembre 1873.

LE PROCÈS GAMBETTA.

On lit dans *Paris-Journal* :

On dit bien le procès Bazaine, pourquoi ne dirait-on pas le procès Gambetta ?

On le dira.

Il s'en faut d'une dizaine d'audiences, douze ou quinze au plus, que le sort du maréchal Bazaine soit décidé.

Pour nous, qui avons comme tout le monde suivi avec une attentive anxiété les péripéties de ce grand procès, il n'y a encore qu'une conséquence qui s'en détache bien nettement, sans contradiction possible : c'est le devoir pour la justice d'instruire le procès de M. Gambetta et de tous ses collègues de la Délégation, à Tours.

Sont-ils coupables ? Il faut les juger. Sont-ils innocents ? Il faut les juger encore pour fermer la bouche à ceux qui, comme nous, les croient profondément coupables. Il ne peut y avoir, quelque opinion que l'on ait sur eux, qu'un avis sur la nécessité — si l'on veut que la justice française garde son renom d'impartialité — de donner pour suite immédiate au procès du défenseur de Metz le procès de MM. Gambetta et consorts.

Comme le maréchal, coupables ils subiront leur peine, quelle qu'elle puisse être.

Comme le maréchal encore, s'ils sont reconnus innocents, ils sortiront la tête haute, au lieu d'être exposés, comme il leur est arrivé jusqu'ici, d'avoir à la baisser devant les accusations de l'opinion publique et d'une partie de la presse.

Comme au maréchal, il doit leur tarder d'avoir des juges, et l'on est tout surpris qu'ils ne les aient pas encore réclamés. Il faut leur en donner, qu'ils les demandent ou non.

De quoi, en somme, est accusé le maréchal Bazaine ? D'avoir préféré l'intrigue politique à un effort militaire sincère et complet.

Il est accusé de n'avoir pas tiré, dans l'intérêt de la défense de la patrie, tout le parti possible de sa vaillante armée. C'est tout juste le même reproche de manœuvres politiques dans un autre sens que M. Gambetta et ses complices ont encouru, et ils sont accusés par tous ceux qui préfèrent la France à n'importe quelle forme de gouvernement : république, empire ou monarchie, d'avoir subordonné la défense nationale aux convenances de leur plan de campagne démagogique.

M. Gambetta est venu récemment, devant le conseil de guerre qui siège à Trianon, prononcer sa propre apologie avec un aplomb qui peut en imposer aux masses, mais qui ne résiste pas plus à l'examen des faits qu'un ballon gonflé de vent à la moindre piqure.

Un de nos confrères l'a dit hier avec beaucoup de raison et sous une forme dont le laconisme emprisonne l'ex-dictateur comme dans une cage de fer : « Le maréchal, si l'accusation est fondée, n'a songé qu'à l'empire. M. Gambetta, lui, n'a songé qu'à la république. »

La même conduite doit avoir la même conséquence.

De la déposition du général Boyer devant la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale ; du témoignage de M. Adolphe Bazaine, entendu à titre de renseignement par le conseil de guerre ; de la parole formelle du général Bourbaki ; de l'ensemble des faits aujourd'hui connus et de déclarations qui n'ont encore été démenties par aucun de ceux qu'elles condamnent à remplacer bientôt le maréchal Bazaine sur la sellette, il résulte que dès le 15 octobre 1870, si ce n'est dès le 14, M. Gambetta était prévenu que l'armée de Metz n'avait plus pour quinze jours de résistance dans le ventre. Donc, lorsqu'en apprenant la catastrophe du 28 il feignit la surprise et cria si haut à la trahison, il jouait la comédie.

M. Gambetta savait si bien à l'avance le triste dénouement qui menaçait Metz, qu'il écrivit ou fit écrire à l'impératrice pour la prier d'intervenir auprès du maréchal Bazaine, de l'inviter à tenir au-delà des limites du possible, afin que lui, Gambetta, eût le temps de conclure un armistice avec l'ennemi avant la capitulation reconnue imminente de Metz. L'impératrice fit la démarche patriotique qu'avait réclamée d'elle le gouvernement de la Défense nationale, et elle en fut officiellement remerciée par le représentant de ce gouvernement à Londres.

Donc, lorsque M. Gambetta et ses collègues de la délégation de Tours (ces derniers étaient-ils au courant des menées de leur chef, c'est ce qui resterait à éclaircir) firent semblant d'être foudroyés par la nouvelle imprévue de la chute de Metz, et jetèrent à Bazaine et à ses soldats l'injure qui a eu un si douloureux retentissement dans la France et dans l'armée, ils ne firent qu'ajouter, avec un sang-froid abominable et une rouerie dont on commence seulement à tenir tous les fils, une scène à la comédie qu'ils jouaient tous les jours, au bénéfice de leur république, aux frais du sang, de la fortune, du sol et de l'honneur de la patrie.

Vous connaissez aussi cette dépêche confidentielle adressée de Tours à un notable de Cette, où la catastrophe de Metz est saluée d'un cri de joie : « Metz est tombé ! enfin, nous sommes débarrassés de ce nid de bonapartistes ! » écrit un pur à un pur. Voilà la note du cœur. Avec la dépêche de Cette, on pénètre dans les coulisses de cette honteuse comédie, dont la proclamation de Tours est la parade, le boniment extérieur fait pour les badauds.

La capitulation de Metz ne désola pas plus, au fond, les grands patriotes de Tours, les donneurs d'accolades publiques à notre ennemi Garibaldi, que Sedan ne les avait affligés. Sedan était la défaite de la France, mais c'était avant tout pour eux la chute de l'Empire. Aussi, le 4 septembre fut-il pour eux une fête inespérée.

Le désastre de l'armée de Metz éveilla un sentiment pareil dans ces belles âmes citoyennes. Ils sortirent sur leur balcon proverbial pour jeter un grand cri et une retentissante accusation, sans se soucier de savoir si celle-ci était fondée. Cela fait, ils déposèrent dans l'intimité leur masque de désolation comme l'histrien ôte son fard, et ils se regardèrent en riant et en se frottant les mains, dans la coulisse.

La chute de Metz, c'était comme une seconde chute de l'empire ; c'était pour eux une occasion de jeter la boue sur des maréchaux et des généraux de l'empire, sur une armée de l'empire. Le nid bonapartiste de Metz était vide. Enfin ! Il ne restait plus à la France républicaine que les généraux de

Gambetta, les soldats de Gambetta, la stratégie de Gambetta. On ne s'en aperçut que trop, car si nos armées eurent peine à se traîner avec les souliers dont il les chaussait, la défaite de la France prit dès lors le pas accéléré et l'ennemi ne trouva plus devant lui, à part quelques héros ou quelques chances individuelles, qu'une guerre de proclamations, la seule que fût en état de diriger le cabinet d'avocats stratèges imaginé par M. Gambetta.

**

On reproche au maréchal Bazaine de ne s'être pas mis en relations avec le gouvernement de Tours.

Que fit le gouvernement de Tours pour se mettre en relations avec Bazaine ? Jusqu'à ce que vous ayez répondu à cette question autrement que par des faux-fuyants sonores et des allégations sans preuves, on a le droit d'accuser M. Gambetta et ses complices d'avoir sacrifié l'armée du Rhin à leurs desseins plus républicains que français, et, après avoir abandonné à son malheureux sort cette noble armée, qui devait plus tard, à peine revenue de captivité, délivrer Paris des horreurs de la Commune, après l'avoir abandonnée, de l'avoir outragée.

M. Gambetta et ses collègues sont accusés d'avoir, pendant toute la seconde moitié de la guerre néfaste de 1870, donné à la Défense dont ils avaient usurpé la conduite une direction qui équivalait à une trahison. Ils sont accusés d'avoir à l'amour de la république, ou plutôt aux intérêts de leur coterie, sacrifié Metz et son armée, sacrifié Paris, sacrifié la France. Qui peut dire ce que la France elle-même et peut-être l'Europe auraient fait dans l'intérêt de notre salut, sans la poignée d'intrigants et de fanatiques qui s'était emparée du pouvoir et qui rendit stériles les plus beaux dévouements ?

En tout cas, la défaite aurait été moins lourde, la rançon moins écrasante, le territoire moins entamé, si M. Gambetta et ses complices n'avaient pas greffé leur révolution sur l'invasion au 4 septembre, leur dictature incapable et brouillonne sur nos défaites pendant la seconde moitié de la guerre. Oui ou non, ont-ils mêlé la politique à la défense ? Oui ou non, sont-ils purs du crime même dont ils ont si hautement accusé Bazaine ? C'est ce que la justice doit être appelée à décider.

Justice pour tous, disions-nous à propos de M. Ranc.

Justice pour tous, répétons-nous à propos de M. Gambetta.

Chronique générale.

Nous ne nous attarderons pas à faire une longue revue des journaux sur l'élection du nouveau ministère. A part l'*Union*, dont le sentiment est pareil à celui de l'*Univers*, et le *Monde* qui exprime quelques inquiétudes, toute la presse se déclare plus ou moins satisfaite.

Du reste, tous les journaux sont d'accord pour constater que la retraite de MM. Ernoul et de la Boullerie donne sa vraie signification au mouvement ministériel.

C'est une déclaration de guerre aux opinions royalistes de l'extrême droite, disent certains organes de la presse.

**

On assure que plusieurs membres de la droite se refuseraient à voter le crédit nécessaire pour les nouveaux sous-secrétaires d'Etat, dont le traitement doit être de 30,000 francs.

Tous les ministères n'ont pas de secrétaires généraux, entre autres celui de l'instruction publique et des cultes, auquel il est nommé un sous-secrétaire d'Etat.

Par conséquent, la combinaison d'après laquelle on pourvoirait au traitement des nouveaux fonctionnaires ministériels, en supprimant l'emploi de secrétaire général, dont la rétribution est de 20,000 francs, et en ajoutant cette somme à l'indemnité de député pour parfaire, à 4,000 francs près, le traitement, ne serait pas applicable à tous les ministères.

Il faudra donc de nouveaux crédits, qu'une partie de la droite trouve trop onéreux dans l'état actuel du budget, et vu l'inutilité des doublures ministérielles.

**

Le nouveau ministère trouve à droite un accueil peu sympathique. On sait que M. Ernoul a été remercié par un simple billet, sans autre forme de procès.

Le procédé paraît un peu vil. Aussi MM. Ernoul et de la Boullerie ont-ils été l'objet d'une véritable ovation. On ajoutait que M. Depeyre devait prendre pour sous-secrétaire d'Etat M. Vente, ancien secrétaire de M. Rouher, et ce détail ajoutait encore du froid à l'impression générale.

Mais l'incident qui inspire le plus d'appréhensions est le langage que M. Decazes a, dit-on, tenu récemment chez M. le duc de Broglie. Il aurait déclaré que, depuis la lettre du comte de Chambord, il ne restait qu'à fortifier le pouvoir du maréchal en interdisant toute réserve, toute déclaration en faveur de la monarchie. Son langage semblait être celui de la fameuse loi Victor Le-franc.

M. Baragnon annonce des mesures de répression énergiques contre les révolutionnaires ; mais on se demande s'il jouira de sa liberté d'action sous M. le duc de Broglie, qui en laissait si peu à M. Beulé. Nous en jugerons lundi prochain à l'interpellation Lamy sur l'état de siège.

On dit que M. Vente a été imposé à M. Depeyre grâce à l'influence bonapartiste.

**

M. Thiers a avoué à ses intimes qu'il trouvait la situation admirable, et que ses successeurs étaient on ne peut plus capables de continuer l'œuvre qu'il avait commencée lorsque le 24 mai l'a surpris.

Il conseille à ses amis de se rapprocher du centre droit et de le ménager, tout en ne faisant pas trop de concessions.

Comme cela, dit-il, nous pourrions nous débarrasser de cette maudite queue qui, hier, n'a pas voté pour nos amis.

**

LE NOUVEAU MINISTÈRE D'APRÈS LE Français.

Voici comment le *Français* salue le nouveau pouvoir.

Voici d'abord M. Decazes :

« Le duc Decazes est le type de l'homme politique homme du monde, s'engageant dans les affaires publiques avec goût, par goût et sans passion violente, y portant cette connaissance des personnes, ce tact, cette clairvoyance d'esprit, et jusqu'à ce mépris indulgent des hommes qui n'est, dit-on, pas la moindre qualité d'un diplomate.

» Saisissant rapidement toutes les difficultés d'une affaire, et trouvant plus rapidement encore le secret de les résoudre ou de les tourner, préservé de la tentation des perfidies vulgaires par la finesse supérieure de son intelligence, abondant en ressources, ne risquant jamais d'être dupe d'un inutile préjugé ni arrêté par un vain scrupule. »

Au tour de M. Depeyre, maintenant :

« M. Depeyre paraît avoir, comme M. Ernoul, une quarantaine d'années; il a la figure mince, un peu longue, le teint pâle, les lèvres serrées; il porte un pince-nez. Avant même qu'il fût ministre, on croyait deviner sur son front, chargé de pensées graves, comme les préoccupations anticipées du ministère: on eût dit qu'il éprouvait les souffrances du pouvoir avant d'en connaître la possession. »

Voici M. de Larcy :

« Redevenu simple député, M. de Larcy fut tout naturellement l'un des chefs de la droite. Ce n'était sans doute pas le plus actif; son âge et ses fatigues ne lui permettaient guère d'aborder la tribune. »

Mais ils lui permettent d'être ministre et de consacrer ainsi une politique visiblement dirigée contre la droite, dont il fut l'un des chefs.

Saluons M. de Fourtou :

« La taille est moyenne et un léger embonpoint lui ajoute quelque prestance. M. de Fourtou semble lutter contre son tempérament méridional: son geste est sobre, sa parole lente s'étudie à être réservée; il surveille sa pensée et son expression, et c'est dans son regard intelligent, mobile, où se lisent la finesse normande et la hardiesse gasconne, qu'il faut chercher le fond de sa pensée. »

» Pour comprendre la portée politique de son entrée dans le cabinet, il n'est pas inutile de rappeler ce qu'est M. de Fourtou. Il n'a joué aucun rôle politique sous l'empire. Sa famille était plutôt d'origine légitimiste. Au 4 septembre, il commença à toucher à la politique et parut alors céder à quelques velléités républicaines. Au 8 février, il fut l'un des promoteurs les plus actifs de la liste conservatrice, sur laquelle il fut porté en compagnie de députés légitimistes et orléanistes. »

En conséquence, M. de Fourtou était devenu membre du centre gauche. Passons à M. Baragnon.

« Si M. Baragnon n'est plus un jeune homme, c'est encore un homme jeune. De taille peu élevée, légèrement obèse, la tête ronde, le teint coloré, les bras puissants, les gestes un peu rudes, M. Baragnon est un de ces avocats méridionaux fougueux et fins; au demeurant, homme politique excellent pour des temps comme les nôtres, et sans pareil pour les bagarres. Le Gard a envoyé à l'Assemblée deux avocats du barreau de Nîmes, M. Boyer et M. Baragnon, légitimistes tous deux, mais le premier légitimiste avec sévérité et une certaine intolérance; le second, avec ardeur, entrain, et une sorte de cordialité réjouie et communicative. En février 1871, M. Numa Baragnon ne fut porté qu'à condition par le parti légitimiste: il était royaliste moins de race et de vieille date, que par sentiment des circonstances. »

Le Français tiendrait-il à prouver que les légitimistes du Gard n'avaient pas tort quand ils n'admettaient M. Baragnon qu'à condition ?

La Semaine religieuse du diocèse d'Albi annonce qu'un certain nombre de pasteurs protestants de l'arrondissement de Castres colportent, de maison en maison, ou font colporter par leurs agents, une pétition à l'Assemblée nationale ayant pour objet la suppression des honneurs militaires rendus au Très-Saint-Sacrement. La campagne a été ouverte, ajoute ce journal, sur un ordre émanant de la gauche de l'Assemblée; il donne de plus à entendre qu'il a été transmis dans l'arrondissement de Castres par le pasteur libre-penseur de Pressensé.

Gazette parlementaire.

L'enfement de la fameuse commission des lois constitutionnelles est des plus pénibles.

bles. La séance de vendredi n'a ajouté que six membres nouveaux.

Voici le résultat du scrutin :

| | |
|---|-----|
| Nombre des votants, | 587 |
| Majorité absolue, | 294 |
| Ont seuls obtenu la majorité absolue les six membres suivants : | |
| MM. Antonin Lefebvre-Pontalis, | 305 |
| Keller, | 301 |
| Tarteron, | 299 |
| Vingtain, | 299 |
| Merveilleux-Duvignaux, | 297 |
| Tallon, | 295 |

Le quatrième scrutin, celui de samedi, a donné encore moins de résultats que les précédents. Il restait, comme on sait, sept commissaires à élire. On crut d'abord, à la première inspection du dépouillement, qu'il y en avait cinq de nommés. Puis tout à coup on s'aperçut que le nombre des boules de contrôle était inférieur au nombre des bulletins déposés dans l'urne, en d'autres termes qu'il y avait plus de bulletins que de votants. L'excédant était de six. Comment faire ?

Pour comble de malheur, le bruit se répand que la même singularité s'est produite dans les scrutins précédents, et la gauche qui ne cherche, comme on dit, que plaies et bosses, crie déjà que tout est à recommencer.

Heureusement M. Jozon et après lui M. Ganivet viennent exposer les vrais principes, consacrés par la jurisprudence constante du conseil d'Etat, des tribunaux administratifs et de l'Assemblée elle-même.

Quand un cas semblable se présente, on commence par retrancher aux élus l'excédant des bulletins, soit 6 dans la circonstance actuelle. Puis on se sert des boules de contrôle pour déterminer le nombre exact des votants, et, par conséquent, le chiffre de la majorité absolue. Or, on avait trouvé 585 bulletins et seulement 570 boules. La majorité absolue qui, avec 585 votants, eût été 293, tombait donc à 290. Mais, en même temps, il fallait retrancher les 6 suffrages exprimés en trop, à chacun des candidats favorisés. C'est ainsi que MM. de la Rochefoucauld-Bisaccia et Combiere sont restés seuls valablement élus.

A cinq heures du soir, on a dû procéder à un cinquième scrutin, qui a bien des chances pour ne pas donner encore des résultats complets.

A cette même séance de samedi, il n'y aurait rien eu de sérieux, si ce n'est la lettre suivante du général Ducrot dont M. Buffet a donné lecture au commencement de la séance :

« Monsieur le président,

» Je vous prie de vouloir bien faire agréer à l'Assemblée nationale ma démission de représentant.

» Ce n'est pas sans de vifs regrets que je me sépare de mes honorables collègues; mais, appelé malgré moi à l'honneur de siéger dans cette Assemblée, j'ai toujours pensé que le mandat de député était absolument incompatible avec mes devoirs de soldat, et des considérations d'ordre social supérieur m'ont seules déterminé à le conserver bien au-delà de mes prévisions.

» Aujourd'hui, en présence de certaines tendances qui se manifestent et qui peuvent avoir des conséquences funestes pour la discipline de l'armée, je crois le moment venu d'affirmer mes principes par un acte, et, à partir de ce jour, j'entends me consacrer tout entier aux devoirs que m'impose le commandement qui m'a été confié.

» Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de mon respectueux dévouement.

» Général DUCROT.

» Versailles, 24 novembre 1873. »

CHRONIQUE ÉLECTORALE.

On écrit de Toulouse, le 26 novembre :

Depuis que la date des élections de l'Aude est connue, les partis redoublent d'activité à la recherche des candidats. Il y a, comme on sait, deux sièges vacants à l'Assemblée pour le département de l'Aude, et les démocrates n'ont qu'un candidat qu'ils se disent assurés de faire passer, c'est le citoyen Marcou. Pour l'autre siège, ils sont encore aux abois, et le nom du général Carré de Bellemare, mis en avant par quelques-uns, n'est pas encore définitivement adopté.

Les conservateurs ont de leur côté trois candidats en vue : MM. Béraldi, de Sabran

et Pascal. Les bonapartistes voudraient leur faire accepter M. Peyrusse, ancien maire de Narbonne et ancien député sous l'empire.

Sans l'estampille bonapartiste, M. Peyrusse pourrait peut-être rallier beaucoup de suffrages, étant très-favorablement connu dans le pays. Mais le nom de M. le marquis de Sabran a une signification plus capable en ce moment de rassurer les vrais conservateurs.

Quoique d'une nuance assez différente, M. Pascal a aussi des titres à leur confiance, et l'on m'assure que son élection avait de très-grandes chances.

Toutefois, dans les conditions actuelles, et quand presque tous les fonctionnaires de degré inférieur et la totalité des maires du 4 septembre et de M. Thiers sont encore sur pied, le parti de l'ordre ne saurait que très-difficilement triompher dans des départements révolutionnés comme celui de l'Aude.

PROCÈS

DE

M. LE MARÉCHAL BAZAINE

Audience du 29 novembre.

La première partie de l'audience est consacrée aux dépositions relatives à la question des drapeaux. Ce point, comme beaucoup d'autres, est difficile à éclaircir.

Le maréchal affirme avoir donné, dès le 26 octobre, l'ordre formel de brûler tous les drapeaux réunis à l'arsenal.

L'audition des témoins sera terminée lundi très-probablement. Mardi, il n'y aura pas d'audience.

Mercredi, M. le général Pourcet commencera son réquisitoire.

M. Lachaud compte employer trois séances pleines pour sa plaidoirie.

Tout le monde, et surtout le maréchal, se fatigue de cet interminable procès. Il faut en finir aussi rapidement que possible.

On entend différents officiers d'artillerie. La déposition de M. Girels, que l'on dit très-importante, ne viendra qu'à la fin de l'audience.

Nouvelles extérieures.

L'AFFAIRE DU *Virginus*.

Les espérances que l'on a conçues trop précipitamment d'une solution pacifique relativement à l'affaire du *Virginus* pourraient bien recevoir un démenti des faits que l'avenir garde en réserve. Les exigences du cabinet de Washington ne sont pas de nature à amener la conciliation et l'entente entre l'Espagne et les Etats-Unis.

La note présentée par le général Sickles a singulièrement l'air d'un ultimatum. De la manière dont l'affaire a été engagée, l'Espagne pourrait fort bien se trouver dans l'impossibilité de faire droit aux réclamations américaines et ne laisser aux représentants des Etats-Unis d'autre alternative que celle d'une intervention à main armée.

L'Angleterre, qui ne saurait laisser impuni le massacre de ses nationaux, saisit l'occasion qui lui est offerte de s'immiscer dans les affaires de l'Espagne. Ses intérêts, dans cette circonstance, lui commandent pourtant, tout en exigeant une réparation, de faire échec à la politique d'agrandissement des Etats-Unis.

Il est bien évident pour tous que les colonies espagnoles sont le point de mire du cabinet de Washington, et que l'affaire du *Virginus*, bien que très-grave en elle-même, emprunte avant tout sa gravité aux projets d'annexion de certaines possessions espagnoles, projets caressés depuis longtemps par l'Amérique.

ALLEMAGNE.

L'émigration continue dans les provinces allemandes.

Dans le seul mois d'octobre, le Mecklembourg a vu partir 4,500 émigrants; le chiffre total de l'émigration dans cette province, cette année, atteindra près de neuf mille âmes sur une population de 558,000 habitants. Tous les émigrants appartiennent à la classe des ouvriers agricoles, qui sont au nombre de 300,000 dans le grand-duché.

Le Sleswig-Holstein a perdu cette année,

en neuf mois, 1,224 émigrants, dont 300 ont passé en Danemark, pour échapper au service militaire.

Variétés.

On parle beaucoup de l'Amérique depuis déjà pas mal d'années, on en parle surtout davantage depuis que la question cubaine est à l'ordre du jour, et aussi depuis l'apparition au théâtre de l'*Oncle Sam*, de M. Victorien Sardou.

Or, il faut bien le dire, la plupart de ceux qui citent à tout propos l'exemple de l'Amérique, les mœurs du Nouveau-Monde, — comme on disait jadis — ne connaissent pas du tout le pays découvert par Christophe Colomb, et auquel Améric Vespuce a donné son nom.

Celui qui écrit ces lignes, à force d'entendre faire l'éloge de l'Amérique sur tous les tons de la gamme, par ceux qui, pour la plupart, ne la connaissent pas plus que lui, a voulu connaître l'avis des Américains eux-mêmes sur les mœurs et la politique de la grande république modèle.

En voyant les efforts que font les révolutionnaires pour empêcher les gens d'aller s'amuser à la pièce de M. Sardou, il s'est demandé s'il n'y avait pas là une tactique semblable à celle des adversaires de *Tartuffe* sous Louis XIV, lesquels disaient que la « pièce était un tissu d'absurdités » ou « un attentat aux mœurs. »

Et voici le résultat des consultations qu'il a recueillies :

L'Union américaine, vue au prisme théorique de M. de Tocqueville, par exemple, semble un monde meilleur que le nôtre, mais c'est qu'alors la maladie américaine, le *humbug* politique et social, n'avait pas encore produit tous ses ravages, quand parut le livre célèbre de M. de Tocqueville.

Imaginez donc un monde composé d'éléments de rencontre et de hasard, où le *dieu dollar* est substitué officiellement à tout autre, et où la fantaisie individuelle a remplacé la loi morale.

L'annexion en cours d'exécution de Cuba aux Etats-Unis, à la faveur de l'agonie espagnole, n'est pas pire, moralement, que l'annexion du Hanovre à la domination prussienne.

Mais c'est qu'en Europe, les visées les plus uniques et les plus ambitieuses se colorent de certains prétextes, et beaucoup de gens demeurent sincèrement honnêtes tout en concourant à une œuvre mauvaise. Pour la morale publique, cela vaut encore mieux ! Tant que les principes ne capitulent pas, tant qu'ils s'affirment quelque part, la société peut encore se sauver.

En Amérique, c'est différent.

L'état moral des Etats-Unis ne se réduit plus maintenant qu'à ceci : Avoir, *per fas et nefas*, de quoi tout acheter : quand on ne peut, vendre le peu que l'on a le plus cher possible, au moyen du *humbug*, vendre ce qui n'existe pas; maintenir l'instabilité en toute chose, de peur qu'immobilisées dans les mêmes mains, l'influence et la fortune ne deviennent une arme contre ceux qui n'ont su ni garder ni acquérir.

Pour mettre en pratique ces règles, il y a ce même *humbug*, tantôt démocratique, tantôt commercial et industriel. Il y a les *Barnums*. Il y a le vol. Tout est bien qui trouble l'eau pour favoriser les pêcheries; cinq ou six fois par génération, la généralité des spéculateurs américains repère ce qu'elle a gagné. La pièce n'a pas d'entr'acte. Meurs ou tue.

Ce n'est pas tout. En Amérique, le suffrage universel en est arrivé à être réglé par un tarif. Il a ses entrepreneurs à forfait, ses enchérisseurs, ses capitalistes par action. Un parti se fait livrer à tant, pour tant d'années, l'exploitation du pays.

Et voilà ce que nos révolutionnaires et même nos libéraux ignorants appellent une civilisation !

Nous n'en sommes pas encore là, Dieu merci ! et si l'on venait dire froidement à un de nos électeurs en lui montrant un bulletin de vote : « Combien ? » la multitude des électeurs casserait certainement les reins au proposant. Les efforts de ceux qui voudraient absolument faire de notre patrie une seconde république américaine n'aboutiront jamais, disons-le bien haut, et cela, par cette seule raison qu'en France il y a encore un peuple, tandis que, en Amérique, il n'y a plus que des négociants.

C'est égal, prenons-y garde.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier, un soldat de la garnison de Fontevault était venu se promener à Saumur, où il fit de trop copieuses libations. Au soir, en passant vis-à-vis le théâtre, il se coucha sur le parapet; malheureusement, il perdit l'équilibre et tomba sur le chemin de halage d'une hauteur de six à sept mètres.

Relevé sans connaissance, il a reçu les premiers secours de M. le docteur Champeaux. L'état du pauvre soldat n'inspire aucune crainte sérieuse.

Jeudi matin, le sieur Jougerais, cultivateur, demeurant au hameau de la Haute-Rue, commune de Fontevault, était occupé à préparer du chanvre avec une lumière. Au moment où il ouvrit sa porte, un coup de vent fit voltiger de la poussière de chanvre qui s'alluma à la lampe et retomba à droite et à gauche; en un instant, tout l'appartement fut en feu.

Jougerais, impuissant à s'en rendre maître, appela au secours; ses voisins vinrent à lui et arrêterent promptement l'incendie.

La perte consiste en 2,000 kilogrammes de luzerne et des dégâts à la toiture.

Jougerais était assuré à la compagnie le Nord.

Les graves préoccupations politiques de ces derniers temps ont laissé passer inaperçu un bon livre, dû à la plume et aux réflexions d'un magistrat, devenu dans la retraite habitant de notre ville, M. Prieur-Duperray, ancien juge au tribunal de Baugé.

Ce livre, intitulé : *L'Harmonie universelle dans l'ordre social à tous les points de vue* (1), n'est pas dans son ensemble une œuvre d'imagination; l'auteur prend soin lui-même d'en informer le lecteur dans son *avant-propos*.

Néanmoins, ce livre a pour notre époque oubliée un cachet de nouveauté, en ce qu'il rappelle des idées et des principes qui sont tellement mis de côté qu'on pourrait croire qu'ils n'ont jamais vu le jour. L'auteur justifie le titre de son ouvrage par ces lignes de l'introduction, page 17 :

« Dieu veut tellement l'harmonie sur la terre comme elle est aux cieux, que, dès qu'un événement grave, une perturbation quelconque se manifestent dans l'ordre social, il en résulte presque toujours des conséquences fâcheuses, des commotions terribles, désastreuses et parfois irréparables, au préjudice de telle nation, de telle secte ou de telle famille. Et quel événement plus funeste que celui d'une révolution, d'une guerre politique ou religieuse, civile ou internationale?... »

Le plan du livre de M. Duperray est là tout entier; son actualité se révèle dans les dernières lignes précitées.

Dans les trois parties intitulées : 1° *Ce qui devrait être*; 2° *Ce qui est*; 3° *Ce qui sera*, le lecteur trouvera des idées vraies, pratiques, expérimentées, quelques élucubrations aussi, propres à l'auteur : en somme, il s'instruira, il réfléchira, il reprendra courage, il s'amusera pendant ces longues soirées d'hiver, car le livre de *L'Harmonie universelle* est parsemé de citations poétiques chers aux amis de la littérature.

Nous ajouterons qu'à sa valeur littéraire, l'œuvre de M. Duperray jouit d'un mérite qui la recommande à tous, elle est charitable : le livre de *L'Harmonie universelle* se vend au profit des pauvres. PAUL RATOUIS.

Le grand cirque anglo-américain a débuté samedi soir à Saumur, et la haute réputation de la troupe de MM. Bell et Hutchinson s'est répandue en quelques heures dans toute la ville et les faubourgs; aussi, hier, a-t-il fallu deux représentations dans la journée pour répondre à l'impatience du public nombreux qui se pressait au cirque, sur la place du Chardonnet.

Ce cirque est très-confortablement établi, et le gaz, distribué en abondance, projette une vive lumière sur tous les points de la piste.

Déjà, depuis deux jours, plus de 2,500 personnes se sont succédées dans cette enceinte et ont applaudi chaleureusement écuyers, écuyères et clowns, qui rivalisent tous d'adresse et d'agilité.

Il est certain qu'il est difficile d'appeler

plus particulièrement l'attention sur tel ou tel artiste. A quoi donnerait-on la préférence? Est-ce au travail de M. Whiteley, ou à la haute voltige de M. Bert, ou encore au pas de deux de ce même écuyer avec M^{lle} Hindley? Ou bien encore à M. Carriott jonglant sur son cheval avec toute la précision que l'on peut désirer, ou enfin au passage dans les cerceaux de M^{lle} Adélaïde?

Et si nous abordions le travail des clowns, nous n'en finirions pas. La famille *Etoile* a été chaleureusement applaudie. Tous ses exercices dénotent une rare audace, une force musculaire peu commune et une agilité à toute épreuve. Cette troupe compte une véritable pépinière de jeunes sujets pleins d'avenir.

M. Bell a présenté à tour de rôle trois jeunes chevaux : *Négus*, étalon pur-sang américain, et deux jeunes étalons arabes, et il a fait voir tout ce qu'on pouvait obtenir par le travail et la persévérance.

Tous les soirs, brillante représentation. Nous croyons pouvoir prédire, à chaque fois, nombreuse assistance.

Hier soir, de 6 heures 1/2 à 8 heures, la foule qui assiégeait l'entrée du théâtre était si considérable qu'une grande partie du public n'a pu assister au premier acte de *Latude*. Du reste, bien des personnes, en voyant une telle affluence, ont renoncé au plaisir qu'elles s'étaient promis d'applaudir le drame ainsi que les exercices des Nègres du Soudan.

Nous apprenons qu'il n'y aura pas de spectacle jeudi. Dimanche prochain, on donnera le *Juif-Errant*, avec M. Chantilly dans le rôle de Rodin, qu'il a déjà joué sur notre scène, l'an dernier, avec un grand succès.

Le *Moniteur de l'armée* publie une longue circulaire de M. le ministre de la guerre portant diverses instructions relatives aux engagés volontaires d'un an et destinées à préciser certains points qui étaient restés indéterminés et sur lesquels l'expérience a prononcé.

Nous relevons les principales dispositions.

Contrairement à ce qui avait été fait jusqu'à présent, les engagés volontaires seront répartis dans les compagnies, escadrons ou batteries, de manière à vivre entièrement de la vie de soldat.

Autant que possible, il leur sera réservé une salle d'études dans le casernement.

Les études seront divisées en trois parties correspondant chacune à une période de trois mois, de manière à ce qu'elles soient terminées à la fin du neuvième mois et que le quatrième trimestre soit consacré à revoir et à compléter l'enseignement.

La circulaire prescrit un cours de tir et règle les conditions dans lesquelles les grades pourront être décernés à des volontaires d'un an.

Enfin, la circulaire est suivie du règlement provisoire complet concernant les engagés conditionnels d'un an.

L'opinion s'est répandue dans le public que tous les nouveaux impôts ne seraient perçus qu'à partir du 1^{er} janvier, mais c'est là une erreur.

D'après le texte du projet de loi inséré au *Journal officiel* du 16 novembre, les augmentations de droits sur les sucres de toute nature, les cafés, cacao et autres objets de consommation et sur le sel; les droits d'entrée sur les boissons et sur les huiles, et les droits sur l'acide stéarique, sur les bougies et produits assimilés, seront appliqués dès la promulgation de la loi.

Nous rappelons aux intéressés que les gérants, secrétaires ou trésoriers des cercles, sociétés et lieux de réunions passibles de la taxe doivent, sous peine de payer double taxe, faire du 4^{er} octobre de chaque année au 31 janvier de l'année suivante, à la mairie des communes dans lesquelles se trouvent situés lesdits établissements, une déclaration indiquant le nombre des abonnés, membres ou associés ayant fait partie du cercle, de la société ou de la réunion pendant l'année précédente, ainsi que le montant de leurs cotisations.

Il serait question, assure le *Moniteur universel*, de remplacer l'impôt projeté sur le sel de soude par un nouveau décime sur le sel ordinaire.

La France vient de perdre un de ses plus hardis pionniers. Joseph Lambert a succombé, le 22 septembre dernier, à Mohely (Iles Comores).

Né au Croisic, en Bretagne, Joseph Lambert se rendit jeune à l'Île-de-France, où il avait des intérêts.

Il avait traversé vingt-deux fois l'Océan indien et sacrifié 600,000 fr. pour que le pavillon de la France flottât sans rival sur Madagascar.

Le prince Rakoto l'avait pris en amitié, et en fit son frère de sang; devenu roi sous le nom de Radama II, après la mort de Ranahove-Mandjaca, sa mère, survenue en août 1862, le roi appela près de lui Lambert, auquel il donna le titre de duc d'Emyrne, et le chargea de diverses négociations.

Après la mort de Radama, il s'était retiré à Mohely auprès de la reine Sombi Soudi, fille de Ramanateka, cousin germain de Radama I^{er}, qui avait fait la conquête de cette île sur les Arabes Souhelis. Il vit encore ses projets traversés par diverses factions dont il triompha, grâce à la protection de la France.

Depuis trois ans, il avait repris ses travaux, et une usine était sortie de toutes pièces de ce travail assidu; mais sa santé ébranlée l'obligeait depuis six mois à se faire porter pour aller surveiller les travaux.

LE MOIS DE DÉCEMBRE.

Voici les prédictions de Mathieu de la Drôme, pour le mois dans lequel nous entrons :

Température rigoureuse dans les premiers jours de ce mois.

Vent fort du 4 au 6.

Pluie et vent fort du 11 au 13.

Grandes pluies à la nouvelle lune, qui commencera le 19 et finira le 26. Vent fort en Provence et dans le golfe de Gascogne. Tempêtes non loin des parages des îles d'Hyères, de Lérins, à l'est du golfe de Naples.

Océan houleux.

Nouvelle période très-mauvaise au premier quartier de la lune, qui commencera le 26. Vent violent et pluie, notamment sur toutes les côtes de France. Sinistres à appréhender.

Voici également, d'après Nick, les probabilités du temps pour le mois de décembre :

« Mêmes conditions astronomiques à peu près qu'en novembre. Mêmes résultats pour le mois de décembre sur la France et les pays limitrophes.

» Temps mixte assez agité, plus souvent couvert, brumeux, humide, tempéré, que sec et froid. Quelques éclaircies, avec gelées intermittentes moyennes, principalement du 6 au 19. Crues d'eau. Gros temps sur mer.

» Telle sera la physionomie du mois de décembre et celle de l'hiver en général. »

Faits divers.

Une scène des plus dramatiques s'est passée chez M. de Loverdo, juge d'instruction à Paris.

Il interrogeait une femme Vrecq, arrêtée pour colportage d'allumettes non timbrées.

Le crime n'était pas bien grand, malgré la récidive, et la femme allait être mise en liberté lorsqu'un dernier témoin, une femme Ledeau, fut introduite.

A peine eût-elle vu la prévenue qu'elle mit ses deux poings sur ses hanches, et regardant la femme Vrecq :

— Comment! s'écria-t-elle, c'est pour des allumettes qu'on a arrêté cette femme-là!... Mais vous ne savez donc pas qui c'est!... c'est une ancienne marchande de pommes de terre, qui demeurait 167, rue d'Allemagne. Sous la Commune, elle était cantinière au 170^e, avec un chapeau à plumes comme un général!...

— C'est pas vrai! hurla la femme Vrecq.

— Continuez, dit M. de Loverdo à la femme Ledeau.

— Oui, madame, vous étiez cantinière... même que c'est vous qui avez incendié toutes les maisons de la rue Royale. J'étais là, et je vous ai vu tuer un gendarme. Un bel homme, monsieur le juge... et qui lui demandait de l'épargner pour sa femme et ses enfants. Ah! bien oui! elle l'a fait pirouetter

en l'appelant charogne, et elle lui a déchargé son revolver entre les épaules.

Il est tombé comme un bœuf, et son sang a jailli sur elle.

La femme Vrecq fit un mouvement pour s'élançer sur son accusatrice. Mais M. de Loverdo sonna, et les gardes municipaux saisirent la mégère.

Elle écumait littéralement et poussait des cris de hyène.

Immédiatement des renseignements ont été demandés sur elle à la police, et il a été constaté que tous ces faits étaient exacts. On a apporté à M. de Loverdo la photographie de la Vrecq.

Elle était costumée en cantinière, avec un chapeau comme les vivandières de 91. A la main, elle tenait un revolver.

La Vrecq a été transférée aussitôt à Versailles, pour être mise à la disposition de la justice militaire.

N'est-ce pas une chose bien étrange vraiment, que l'arrestation de cette pétroleuse, prise pour avoir vendu des allumettes?

Il est curieux de savoir combien il y a en France de femmes décorées?... Il y en a quatre.

M^{me} Dubar, supérieure du couvent des sœurs de l'Espérance, à Nancy (en religion sœur Victoire); Rosa Bonheur, décorée sous l'Empire; lady Pigott, décorée sous le règne de M. Thiers à cause de son dévouement pour les blessés, lors de la guerre; et M^{lle} Berthe Rocher (du Havre), qui a mis le comble à sa charité légendaire en fondant un hôpital.

UN PARI. — Nous lisons dans un journal de New-York, le *Message*, la singulière dépêche suivante :

« Saint-Louis, 1^{er} octobre.

» Veuillez publier l'avis suivant : J'offre de parier cinq mille dollars que le président U.-L. Grant, à moins qu'il ne meure auparavant de mort naturelle, sera assassiné avant le 10 avril 1874.

» Si le pari est accepté, l'argent devra être déposé avant le 10 novembre prochain.

» Ceux qui voudraient parier des sommes plus fortes ou moins élevées pourront m'écrire à Saint-Louis ou par l'intermédiaire de votre journal.

» Je suis avec respect.

» Signé : CLAY HARPER. »

Récemment, dans un superbe repas où, au milieu des mets les plus délicats, madame X... faisait les honneurs de sa table, interpellant un de ses convives, ancien magistrat, elle lui fit cette question :

— Voyons, monsieur, vous qui passez pour un fin connaisseur, dites-nous un peu lequel vous préférez du bourgogne ou du bordeaux?

— Madame, lui répondit le vieux juge, de sa voix la plus grave, c'est là un procès qui me préoccupe depuis longtemps et que je désirerais pouvoir résoudre; mais j'éprouve tant de plaisir à en visiter les pièces, que je remets toujours la cause à huitaine.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Promesses de mariage.

Eugène-Adolphe Jousse, journalier, et Anne-Marie-Michelle Briantais, couturière, tous deux de Saumur.

Alexandre Hamel, cordonnier, et Joséphine Blandin, couturière, tous deux de Saumur.

Armand-Louis Albert, journalier (veuf), et Léonie-Pauline Boullard, domestique, tous deux de Saumur.

Auguste Lair, chapeletier, et Aimée-Léonie Robineau, chapeletière, tous deux de Saumur.

Ernest-Philippe Lubain, marchand, et Claire Régnier, chapeletière, tous deux de Saumur.

On peut voir en ce moment, rue Saint-Nicolas, 42, une GÉANTE extraordinaire, la jeune et belle Luchonnaise, M^{lle} Marietta, âgée de 20 ans, et qui mesure la taille gigantesque de 2^m 12.

Prix des places : premières, 25 c.; secondes, 15 c.

GRAND CIRQUE ANGLO-AMÉRICAIN

Direction de MM. BELL et HUTCHINSON.

Place du Chardonnet.

80 personnes et 80 chevaux.

Aujourd'hui lundi, à 8 heures,

Grande représentation équestre.

PRIX DES PLACES :

Stalles réservées, 3 fr. ; Premières, 2 fr. ;
Deuxièmes, 1 fr.

On peut s'assurer les places réservées, à l'avance, au Cirque. — Siège de l'administration, hôtel de Londres.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 1605. — 29 Novembre 1873.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — La Sœur perdue, une histoire du Gran

Chaco (suite), par M. Mayne Reid. — Nos gravures : La loi de prorogation et le public ; — Procès du maréchal Bazaine : les témoins ; Les pigeons de la Presse de Paris ; — L'Espagne ; — L'insurrection de Cuba. — Un voyage en Espagne pendant l'insurrection carliste (V). — Les Théâtres. — Revue comique du mois, par Bertall. — Bulletin bibliographique. — La Guerre de 1870-72, par A. Wachter. — Échecs.

Gravures : La prorogation : les curieux attendant l'arrivée du train parlementaire sur le pont de l'Europe, dans la nuit du 18-19 novembre. — Procès du maréchal Bazaine : les témoins (9 gravures). — Le service des pigeons voyageurs de la Presse, à Versailles (2 gravures). — L'Espagne, par le baron de Ch. Davillies (8 gravures). — Événements de Cuba : vue générale de la Havane ; — L'île de Cuba : vue prise près de la côte de Candela. — Revue comique du mois, par Bertall (13 sujets). — Les fuyards à la porte de Balan, gravure extraite de la Guerre de 1870-71, par A. Wachter. — Rébus.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 4²e fascicule, FLÉ à FOR, est en vente.

APPEL AUX POÈTES.

Le onzième concours poétique ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le 1^{er} décembre 1873. Six médailles seront décernées.

Demander le programme, qui est adressé franco, à M. Evariste CARRANCE, président du Comité, 92, route d'Espagne, à Bordeaux (Gironde). — Affranchir.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom



P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 NOVEMBRE 1873.

| Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Hausse | Baisse. |
|--|----------------|--------|---------|---|----------------|--------|---------|------------------------------------|----------------|--------|---------|
| 3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72. | 58 80 | » | » | Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. | 830 | » | » | C. gén. Transatlantique, j. juill. | 282 50 | » | 2 50 |
| 4 1/2 % jouiss. mars. | 84 | » | 80 | Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. | 642 50 | » | 2 50 | Canal de Suez, j. juill. | 417 50 | 7 50 | » |
| 4 % jouissance 22 septembre. | 73 | » | » | Crédit Mobilier | 365 | 5 | » | Crédit Mobilier esp., j. juill. | 380 | 10 | » |
| 5 % Emprunt 1871 | » | » | » | Crédit foncier d'Autriche | 548 75 | 1 25 | » | Société autrichienne, j. janv. | » | » | » |
| Emprunt 1872 libéré | 93 15 | » | 25 | Charentes, 400 fr. p. j. août. | 347 50 | » | » | OBLIGATIONS. | | | |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 93 05 | » | 25 | Est, jouissance nov. | 490 | » | 3 75 | Orléans | 279 75 | » | » |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 415 | 1 25 | » | Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov. | 885 | » | » | Paris-Lyon-Méditerranée | 278 25 | » | » |
| — 1865, 4 % | 447 50 | » | 1 25 | Midi, jouissance juillet. | 615 | » | » | Est | 276 75 | » | » |
| — 1869, 3 % t. payé. | 290 | » | » | Nord, jouissance juillet. | 1035 | 2 50 | » | Nord | 282 50 | » | » |
| — 1871, 3 % t. payé. | 254 | » | 50 | Orléans, jouissance octobre. | 827 50 | » | » | Ouest | 275 | » | » |
| Banque de France, j. juillet. | 4375 | » | 20 | Ouest, jouissance juillet, 65. | 520 | » | 2 50 | Midi | 277 | » | » |
| Comptoir d'escompte, j. août. | 560 | » | 10 | Vendée, 250 fr. p. j. juill. | 905 | » | » | Deux-Charentes | 253 | » | » |
| Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. | 450 | » | » | Compagnie parisienne du Gaz. | 711 25 | » | » | Vendée | 230 | » | » |
| Crédit Foncier colonial, 250 fr. | 350 | » | » | Société Immobilière, j. janv. | 13 | » | » | | | | |

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 5 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

| | |
|--|--|
| 3 heures 09 minutes du matin, express-poste. | |
| 6 — 45 — — (s'arrête à Angers), omnibus. | |
| 9 — 02 — — — — — omnibus. | |
| 1 — 33 — — — — — soir, omnibus. | |
| 4 — 13 — — — — — express, omnibus. | |
| 7 — 27 — — — — — — — — — | |

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

| | |
|--|--|
| 3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte. | |
| 8 — 20 — — — — — omnibus. | |
| 9 — 50 — — — — — express, omnibus. | |
| 12 — 38 — — — — — soir, omnibus. | |
| 4 — 44 — — — — — — — — — | |
| 10 — 30 — — — — — express-poste. | |

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

M. LEMOINE, ayant cessé ses fonctions de notaire aux Rosiers-sur-Loire, désire retirer son cautionnement. (436)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

Par jugements du tribunal civil de Saumur, du 17 juillet 1873, l'administration des Domaines a été autorisée à procéder aux publications prescrites par l'article 770 du Code civil, préalablement à l'envoi en possession de :

- 1^o La succession de Joséphine Ducoin, dite Leduc, décédée à Saumur, le 5 avril 1871, déclarée vacante par jugement dudit tribunal, du 20 avril 1871 ;
- 2^o La succession de Marie Petiteau, veuve de René Guyomard, logeuse en garnis, décédée à Saumur, le 8 novembre 1861, déclarée vacante par jugement du même tribunal, du 27 mars 1862 ;
- 3^o Celle de Louise Baillé ou Balier, décédée à Montreuil, le 9 décembre 1859, déclarée vacante par jugement du même tribunal, du 31 mars 1860 ;
- 4^o Celle d'Alfred Sémois, enfant naturel, né à Saumur, décédé à Allonnes, le 28 novembre 1865. (351)

Etudes de M^o BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

Et de M^o BOUJU, notaire à Coron (Maine-et-Loire).

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES ET PAR LICITATION,

Entre majeurs et mineurs,

A la Mairie de la Salle-de-Vihiers, le dimanche 21 décembre 1873, à midi, par le ministère de M^o Bouju, notaire à Coron,

DE LA MÉTAIRIE

LA CAILLÈRE

Située commune de Coron,

Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, issues, jardins, terres labourables, prés et pâtures, contenant en totalité 10 hectares 75 ares 86 centiares.

Sur la mise à prix de vingt mille francs. (484)

Etude de M^o HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^o HACAULT,

Le dimanche 28 décembre 1873, à midi,

LE MOULIN A EAU

DE LA VARANNE

Situé sur le Thouet, à la Salle, près de Montreuil-Bellay,

Avec deux paires de meules, vaste maison d'habitation, écurie, grange, cour, jardin et îlots.

Exploitation et accès faciles.

Un moulin à vent, près du moulin à eau et de la grande route de Montreuil, et divers morceaux de terres et vignes, contenant environ quatre hectares cinquante ares.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

Pour plus de détails, voir les placards affichés.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M. FONGET, géomètre-expert à Montreuil, soit audit M^o HACAULT, notaire. (485)

Etude de M^o HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} mars 1874,

UNE FERME

Située dans le canton de Montreuil-Bellay,

Contenant quarante hectares environ.

Bâtiments nouvellement construits; terres de première qualité.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, audit M^o HACAULT, notaire. (486)

A VENDRE

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4 ;

UN CLOS DE VIGNES

Situé au Pont-Fouchard,

Contenant 44 ares, bien plantés d'espaliers. S'adresser à M. Paul TAVEAU, expert au Pont-Fouchard. (487)

A LOUER

Rue de la Gueule du Loup, en dehors des limites de l'octroi,

UNE PETITE MAISONNETTE ET DE VASTES CAVES.

On serait disposé à faire les modifications nécessaires pour les approprier aux besoins du locataire.

S'adresser à l'Usine à Gaz ou à la Foie. (488)

A VENDRE

TILBURY dit DEMI-TANDEM

S'adresser au concierge, place de la Billaoge, 26. (477)

A VENDRE

D'OCCASION,

UN ENTOURAGE EN FER, de 14 à 15 mètres de longueur sur 80 centimètres de hauteur, pour bassin de jardin.

S'adresser au bureau du journal.

A AFFERMER

Pour la Saint-Jean 1874,

Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur.

Un logement et un moulin, dans le même enclos.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION,

QUATRE BELLES LAMPES

Dont deux en porcelaine.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grands différents, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

GEORGES DESPRIN

JARDINIER-PRATICIEN,

Rue de la Maremaillet, SAUMUR.

Se charge de l'établissement et de l'entretien des jardins d'agrément et fruitiers et de la fourniture de tous les arbres et arbustes. (451)



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très agréable et non volatil. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles.

Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger. A Saumur: pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedevergne, rue de la Tonnelle. — A Angers: pharmacie Brard, 3, rue Boisnet; — Pharmacie centrale; — Gaillard, angle de la rue Desjardins; — L. Jeuneau, 37, rue Beaurepaire. (233)

VENTE AU RABAIS D'OUVRAGES DIVERS

- Dictionnaire de FELLER, 8 volumes grand in-8°.
- Dictionnaire de la Conversation, 16 vol.
- Histoire universelle de l'Eglise catholique, par l'abbé ROHRBACHER, 30 vol. in-8°.
- Conférences d'Angers, belle édition.
- Histoire ancienne, } par ROLLIN.
- romaine, }
- MASSILLON, et quantité d'autres ouvrages.
- Rue du Marché-Noir.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.